Bulletin officiel des armées				
ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.				
NOTIFICATION d'abrogation d'un texte.				
Du 15 décembre 2006				
NOR D E F B 0 6 5 2 9 7 3 X				
Texte abrogé :				
Instruction n° 7/EMM/MAT/FC du 19 janvier 1976 (BOEM 571) et son erratum du 19 février 1976.				

Référence de publication : BOC N°14 du 19 juin 2007, texte 51.

L'instruction n° 7/EMM/MAT/FC du 19 janvier 1976 (BOEM 571) et son erratum du 19 février 1976, relative à la participation de la direction centrale du commissariat de la marine et de la direction centrale du service de santé des armées à la conception et à la réalisation des bâtiments de guerre, est abrogée par l'instruction n° 117/EMM/MAT/FC du 16 mai 1989 (BOEM 571) relative à la participation de la direction centrale du commissariat de la marine (DCCM) et de la direction centrale du service de santé des armées (DCSSA) à la conception et à la réalisation des bâtiments de guerre.